



Achat avec ou sans agent immobilier

Par **milou59**, le **06/03/2012 à 21:23**

Bonjour,rrnrNous avons visité un bien immobilier avec un agent. A l'issue de plusieurs visite, nous avons signé une "offre d'achat de biens immobiliers - accord irrévocable" qui a été présentée au vendeur. Le vendeur a refusé cette offre.rrnrNous avons eu l'occasion de rencontrer le vendeur directement et de convenir d'un prix. rnrnPouvons-nous traiter directement le vendeur sans l'agent immobilier ? (et donc pas de commission pour cet agent).rrnrJe tiens à préciser que nous n'avons pas signé de bon de visite.rrnrMerci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **07/03/2012 à 13:36**

Bonjour, c'est le vendeur qui paye les frais de l'agence, à lui de trouver un arrangement avec elle car en fait sa mission n'a pas été mené à bien, cordialement